



Doc. 11401
2 octobre 2007

Le rôle des parlementaires dans la promotion de l'entrée en vigueur rapide de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et son acceptation par le plus grand nombre d'Etats

Proposition de résolution
présentée par M^{me} VERMOT-MANGOLD et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée rappelle son engagement lors de l'élaboration de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et sa victoire pour la protection de victimes de la traite, en particulier avec la mise en place d'un délai de trente jours de réflexion et de rétablissement accordé aux victimes.

Convaincue de l'efficacité de cette convention, l'Assemblée se veut promotrice de son entrée en vigueur la plus rapide possible. A ce jour, trois ans après son ouverture à la signature le 16 mai 2005 à Varsovie, seuls huit Etats membres ont ratifié la convention, alors que dix ratifications sont nécessaires à son entrée en vigueur.

De plus, l'efficacité de la convention dépend en grande partie de sa ratification la plus large possible, à la fois par des pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite. L'urgence de la protection des victimes est une priorité absolue, raison pour laquelle l'Assemblée met l'accent sur la ratification et la mise en œuvre rapide de la convention.

Dès lors, dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'Assemblée s'engage de plus en plus fort pour l'entrée en vigueur rapide et la plus large possible de la convention, tant au niveau des Etats membres du Conseil de l'Europe que des Etats tiers et de la Communauté européenne.

En outre, convaincue de ce que l'efficacité de la convention repose aussi sur la bonne marche de son mécanisme de protection – le Greta – l'Assemblée plaide pour l'indépendance de fonctionnement de ce mécanisme et la mise à disposition de ressources humaines et financières suffisantes, stables et prévisibles.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

VERMOT-MANGOLD Ruth-Gaby, Suisse, SOC
ANTUNOVIĆ Željka, Croatie, SOC
AUSTIN John, Royaume-Uni, SOC
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE
BURLISON, Royaume-Uni, SOC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
DAMANAKI Maria, Grèce, SOC
DUPRAZ John, Suisse, ADLE
FERNÁNDEZ AGUILAR Adolfo, Espagne, PPE/DC
GAJDŮŠKOVÁ Alena, République tchèque, SOC
GEDEI József, Hongrie, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HENDERSON Doug, Royaume-Uni, SOC
LAXTON Bob, Royaume-Uni, SOC
MacSHANE Denis, Royaume-Uni, SOC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
O'HARA Edward, Royaume-Uni, SOC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
SZABÓ Zoltán, Hongrie, SOC
VIS Rudi, Royaume-Uni, SOC
WOLDSETH Karin S., Norvège, GDE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe